

## AIGONDIGNÉ

### Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

**DEL 2021\_008**

### Date de convocation :

Le 20 janvier 2021

### Date d'affichage :

Le 20 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Lysiane LECULLIER  
MARTINEZ Olivier, pouvoir à Evelyne THIBAUT  
AUDE Laurent, pouvoir à Patricia ROUXEL

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne THIBAUT

Fait à Aigondigné,  
Le 26 janvier 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

### Délibération 2021\_008 : MARCHES PUBLICS

#### **Objet : Attribution du marché de réfection de voiries 2021**

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réfection de voirie pour l'année 2021.

Une consultation a été lancée le 12 novembre 2020 avec réponse au 7 décembre 2020.

Considérant la consultation en date du 12 novembre 2020

Considérant les cinq offres reçues,

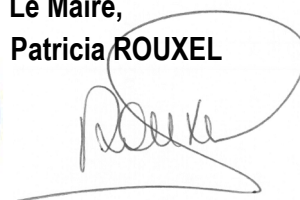
Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2021 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation

Considérant la note obtenue par l'entreprise Eurovia

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Désigne l'entreprise EUROVIA en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour l'année 2021 pour un montant de 186 758.15 HT pour l'offre de base, 28 252.50 € HT pour l'option 1 et 23 450.60 € HT pour l'option 2, soit un total de 238 461.25 € HT.
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État